

# **Bilan Gaz Moins Cher Ensemble**

## **71 000 souscripteurs vont pouvoir économiser**

### **14 millions d'euros !**

Alors que la campagne « gaz moins cher ensemble » s'est achevée le 31 janvier, l'UFC-Que Choisir dresse avec satisfaction le bilan de cette campagne qui participe effectivement à la dynamisation de la concurrence sur le marché du gaz au service des consommateurs.

50 % des inscrits ont accepté l'offre personnalisée « gaz moins cher ensemble »

Sur les 142 491 inscrits à la campagne « gaz moins cher ensemble », 70 812 ont exprimé le souhait de souscrire à l'offre personnalisée qui leur a été faite, soit pas moins d'un inscrit sur deux. La répartition géographique des bénéficiaires est conforme à celle des inscrits, à savoir dans l'ordre régional décroissant : Ile-de-France (14 600), Rhône-Alpes (7300), Nord Pas de Calais (6500).

**Avec une moyenne de consommation annuelle de 17 600 kWh, l'économie sur un an pour les bénéficiaires est de 194 euros.**

#### **14 millions d'euros d'économies**

La campagne « gaz moins cher ensemble » de l'UFC-Que Choisir, grâce à la mobilisation des consommateurs, a permis d'obtenir la meilleure offre tarifaire sur le marché du gaz : au 1er février, le prix du kWh de cette offre est 15,5% moins cher que le tarif réglementé, soit 3,5 points de mieux que la meilleure offre du marché. Résultat : lorsque l'on agrège les économies moyennes des bénéficiaires, remise complémentaire individuelle de 35 € incluse, c'est plus de 13,7 millions d'euros de pouvoir d'achat gagné par et pour les consommateurs.

**Au-delà du gain en pouvoir d'achat, la garantie d'une sécurité juridique.** Soucieuse d'assurer, au-delà du gain en pouvoir d'achat, une sécurité juridique aux 71 000 souscripteurs, l'offre « gaz moins cher ensemble » initiée par l'UFC-Que Choisir comprend un contrat sûr, plus protecteur des consommateurs que ceux classiquement pratiqués (possible facturation sur la consommation réelle, responsabilité unique du fournisseur...), ainsi que l'implication de la Fédération dans le traitement des éventuelles réclamations. En quelques mois seulement, l'impact de cette campagne a été plus important que des années d'actions judiciaires en matière de clauses abusives énergie.... Il faut d'ailleurs noter que le fournisseur lauréat, Lampiris, s'est engagé à étendre ces conditions générales plus protectrices à l'ensemble de ses clients à compter d'avril prochain.

L'UFC-Que Choisir se félicite donc du succès de cette opération au service des consommateurs et note par ailleurs avec satisfaction que, plus largement, cette campagne a permis d'éveiller les esprits à l'intérêt de faire jouer la concurrence sur le marché du gaz et de lever les verrous qui bloquaient le comportement des consommateurs qui, au fond, aspiraient à exercer leur liberté de choix d'un fournisseur, de manière effective et sécurisée.

**Ce succès souligne bel et bien que la campagne « gaz moins cher ensemble » répondait à une attente forte des consommateurs tant s'agissant de son objet que du rôle même de notre association.**